

Semaine Européenne du Développement Durable

S.E.D.D.

Présentation du 30 mai 2017

**Actions de la DEAL Martinique dans la
démarche de “qualité construction et
de bâtiment durable”**



Semaine Européenne du Développement Durable

S.E.D.D.

AXE 1 : L'économie d'énergie

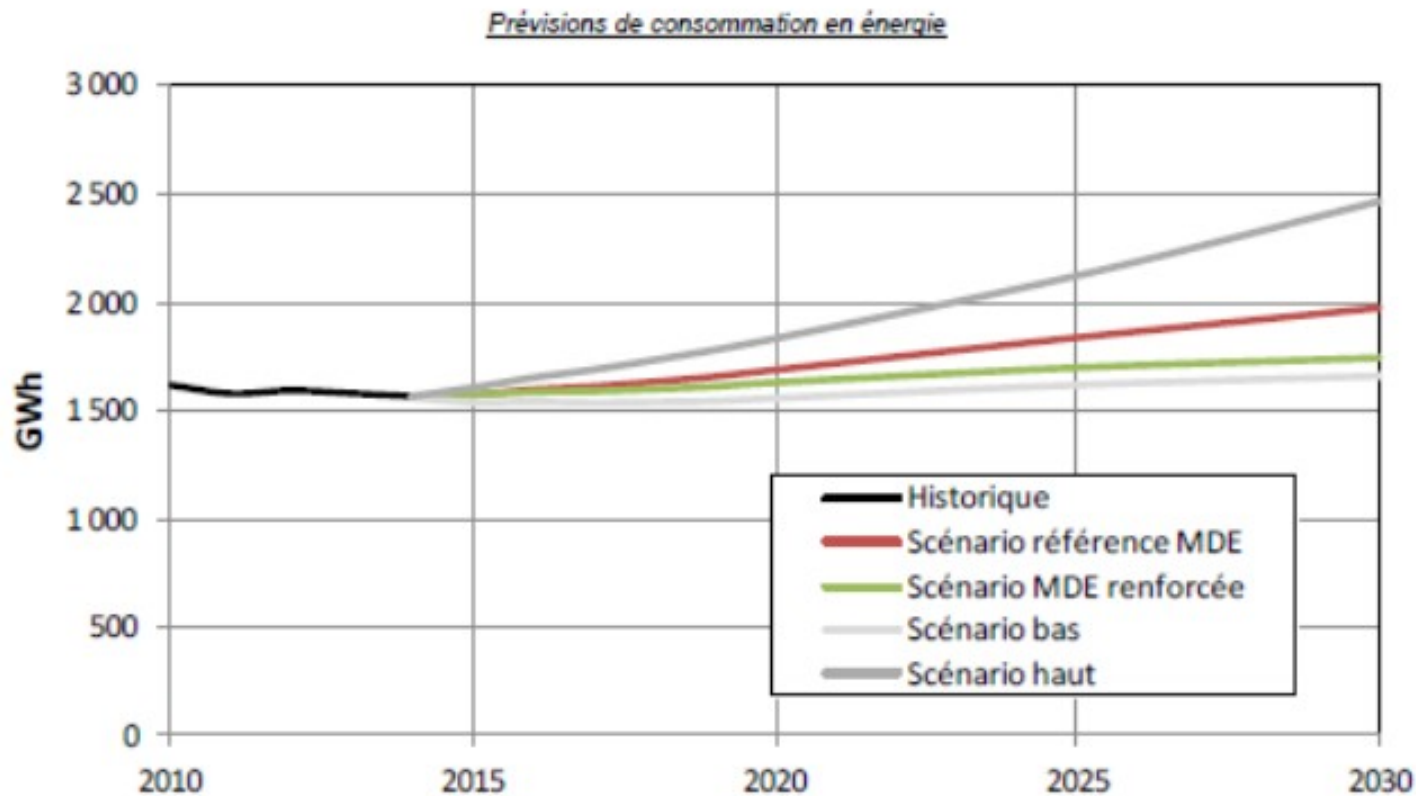
Promouvoir les économies d'énergie – Pourquoi ?

Consommations et besoins en électricité en Martinique :

Taux de dépendance énergétique de 2005 à 2015

2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
94,4 %	94,8 %	94 %	94,4 %	93,7 %	94,1 %	94,8 %	94,4 %	94,3 %	93,7 %	92,8%

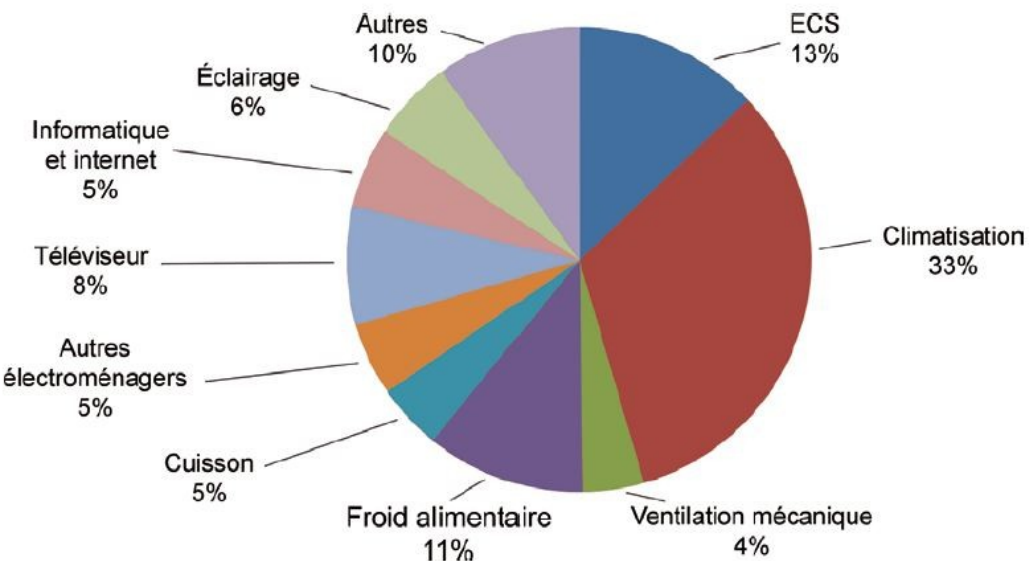
Evolution de la consommation d'électricité de 2003 à 2015



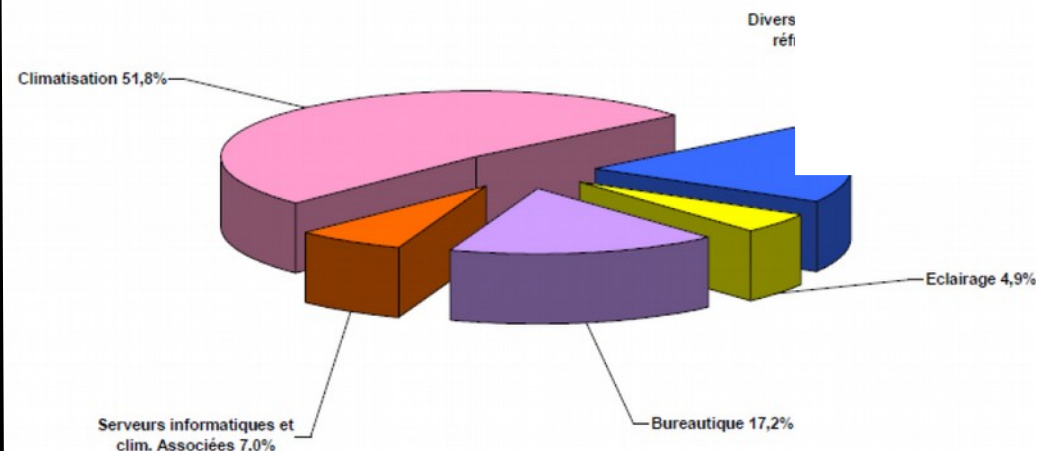
Promouvoir les économies d'énergie – Pourquoi ?

Répartition de la consommation électrique dans le bâtiment :

Répartition par poste de consommation électrique sur une résidence principale



Répartition par poste de consommation électrique dans le tertiaire (préfecture)



Source : Bureau d'études Véritas

Source : LH2, H3C 2014 « chiffres clés de l'énergie en Guadeloupe »

Promouvoir les économies d'énergie – Feuille de route


Objectifs fixés dans la Programmation Pluri-annuelle de l'Energie - PPE :

- **1 - la performance énergétique des bâtiments publics et privés en neuf et en rénovation ;**
- 2 - l'efficacité énergétique des acteurs économiques ;
- 3 - les économies d'énergies au sein des collectivités ;
- 4 - la recherche, l'innovation et la modernisation des réseaux.

Promouvoir les économies d'énergie : Actions

La performance énergétique des bâtiments publics et privés en neuf et en rénovation :

*** Mise en place en Outremer de la RTAA DOM en 2010, reprise sur le volet thermique par la RTM en 2012.**

- 
- concerne toutes les constructions neuves ;
 - vise, en particulier, à réduire la consommation d'énergie en limitant le recours à la climatisation et à promouvoir les énergies renouvelables par l'obligation d'eau chaude sanitaire par énergie solaire.

*** Déploiement d'une réglementation incitative sur les économies d'énergie**

- 
- Particulier : AGIR+, CITE et ECO-PTZ + aides ANAH ;
 - Professionnels / Collectivités /Aides dans le cadre du PTME

Semaine Européenne du Développement Durable

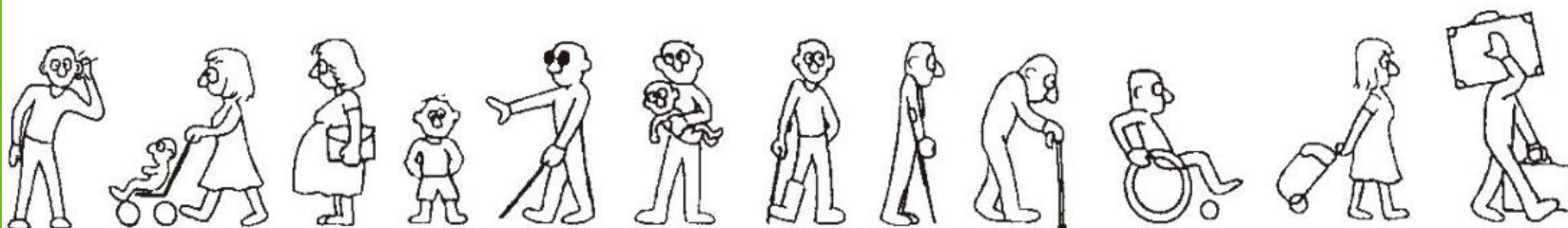
S.E.D.D.

AXE 2 : Assurer l'accessibilité des établissements recevant du public

L'accessibilité : un enjeu de société

40% de la population gênée, à des degrés divers, par l'environnement, temporairement ou définitivement

Source INSEE



Cette population va encore augmenter

Situation en 2004 :

1 / 5 > 60 ans

Situation en 2040 :

1 / 3 > 60 ans

1 / 6 > 75 ans

la notion de handicap (art 2) :

“Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant”

L'accessibilité : la loi du 11 février 2005

Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées :

- 2 principes :
 - **Accessibilité « à tous »**
 - **Accessibilité « de tout »**

Échéance : 21/12/2014

- Pour tous les établissements n'ayant pas réalisé leur démarche, obligation de formaliser un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP), sous peine de sanction.

L'accessibilité : quelques chiffres en Martinique

Dossiers déposés au 31/12/2016 : 363

Nbre d'ERP concernés : 1 060



Semaine Européenne du Développement Durable

S.E.D.D.

AXE 3 : Contrôler le respect des règles de constructions sur les logements neufs.

Le contrôle réglementaire des constructions – Cadre général

Cadre : le non-respect des règles de construction pénalise l'usager, fausse la concurrence et peut générer des effets néfastes pour la santé et l'environnement.

Objectifs : Faire respecter les normes et règles en vigueur, d'une part, et professionnaliser la filière de la construction, d'autre part.

Thématiques contrôlées :

- la sécurité des personnes et des biens ;
- l'accessibilité ;
- le risque sismique ;
- la santé et le développement durable.

Le contrôle réglementaire des constructions

Quelques chiffres en Martinique

12 contrôles ont été réalisés en 2016 .

- ◆ Non conformités « simples » : 9
- ◆ Non conformité « graves » (sécurité des personnes) : 2
- ◆ 3 contrôles sans « non conformité » : 1



Contacts DEAL :

Service Bâtiment Durable Aménagement / Unité Bâtiment Durable:

Tel 59 57 60

b-sbda.deal-martinique@developpement-durable.gouv.fr

Correspondant accessibilité :

M. Alain SAINTE-ROSE

Correspondant accessibilité :

M Dominique JOS :

Adjoint unité et référent accessibilité :

M Georges MARIE OLIVE

Chef de l'unité Bâtiment Durable :

M. Hervé EMONIDES :

<http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr>

ou

<http://www.accessibilite.gouv.fr>

FIN